

Pôle : DS

Objet	Domaine d'application
Ce document décrit l'ensemble des éléments constituant la fiche de poste du directeur des instituts de formations paramédicales	Ce document s'applique au directeur exerçant ses fonctions dans les deux instituts de formations paramédicales (IFSI et IFAS) du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire.

Référence(s)

Famille : Management, gestion et aide à la décision
Sous-famille : Management stratégique
Code métier : 45C40
 Décret n°2002-550 du 19 avril 2002, portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière
 Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012, portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
 Ordonnance du 02 mai 2005 article L.6146-6 simplifiant le régime juridique des établissements de santé
 Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires
 Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
 Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique

Définition(s)

L'IFSI-IFAS de Saint-Nazaire est adossé au Centre Hospitalier de Saint-Nazaire, établissement public de santé regroupant 940 lits et places de MCO, SSR, psychiatrie et USLD/EHPAD. Situé sur le site de Gavy l'institut déménagera dans de nouveaux locaux à proximité de la Cité sanitaire pour la rentrée 2025.

Le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire fait partie intégrante de la Cité Sanitaire dans laquelle il partage ses locaux avec la Clinique Mutualiste de l'Estuaire. Son bassin d'attraction est de 250 000 personnes l'hiver et compte tenu de l'activité touristique, de 750 000 l'été.

Dans ce contexte, les deux partenaires ont élaboré un projet médical commun, qui permet de proposer une offre de soins complète. Trois services sont mutualisés entre le Centre Hospitalier et la Clinique : les blocs opératoires, les unités de chirurgie et d'anesthésie ambulatoires et la pharmacie. Par ailleurs, le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire est adhérent au GHT 44 dont l'établissement porteur est le CHU de Nantes, composé des 13 centres hospitaliers du département de Loire-Atlantique.

Depuis 2021, la mise en place de la Direction Commune, est effective entre le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire, le Centre Hospitalier de Savenay et l'Hôpital intercommunal de la presqu'île Guérande-Le Croisic, qui a pour objectif principal de développer la réponse aux besoins de santé des habitants du territoire en renforçant leurs coopérations dans un contexte d'accroissement démographique et

de vieillissement de la population.

L'IFSI-IFAS de Saint-Nazaire est agréé pour accueillir des promotions avec un quota de 90 étudiants en soins infirmiers et 130 élèves aides-soignants (dont une vingtaine sur une antenne à Guérande). L'équipe est composée de 21 formateurs, d'une documentaliste, de 5 personnels administratifs et 2 personnels d'entretien.

Le directeur de l'IFSI –IFAS, est placé sous l'autorité directe de la Coordonnatrice Générale des Soins. Ses attributions principales sont les suivantes :

- Il est responsable de la conception du projet pédagogique de l'IFSI-IFAS ainsi que de sa mise en œuvre et son suivi de la coordination de l'enseignement théorique et clinique, du contrôle des études, de l'encadrement des formateurs et de la gestion administrative et financière ;
- Il préside la commission d'attribution des crédits ECTS, le jury des épreuves de sélection de l'institut dont il a la charge et organise la correction des épreuves ;
- Il a pouvoir pour autoriser un étudiant malade à reporter sa scolarité ou à dispenser un étudiant de certaines unités d'enseignement ou de certains stages, après avis du conseil pédagogique ;
- Il prend la décision finale d'autoriser un redoublement si l'étudiant a obtenu moins de 30 crédits ECTS au cours de sa première ou deuxième année ;
- Il prononce les sanctions disciplinaires vis-à-vis des étudiants et élèves après avoir recueilli l'avis de l'instance compétente.

À l'échelon régional, les directeurs d'IFSI peuvent être appelés à participer au jury chargé d'attribuer le diplôme d'Etat. Ils contribuent à la mise en œuvre de ParcoursSup. Pour la formation d'aide-soignant, le directeur d'IFAS a en charge l'organisation du concours en lien avec les autres IFAS du département, et participe au jury de diplôme par la voie scolaire ou par la VAE.

Description de l'activité

1) Activités principales

a) Volet institutionnel

- Préparation du dossier d'autorisation en vue de la création ou du renouvellement de l'autorisation des instituts de formation
- Définition et mise en œuvre de la démarche qualité à l'IFSI/IFAS et participation au processus de certification de l'établissement
- Elaboration des règlements intérieurs des IFSI-IFAS et validation après avis des instances compétentes
- Réalisation du rapport annuel d'activité et du rapport d'exécution à destination de la Région
- Détermination, adaptation et suivi des organisations internes de l'institut
- Apport à la politique de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences de l'établissement par sa connaissance de l'évolution des métiers soignants

b) Volet pédagogique

- Coordination avec l'ensemble de l'équipe enseignante, du projet pédagogique, de sa mise en œuvre et de son suivi
- Organisation et mise en œuvre de la formation initiale, préparatoire et continue, pour ce dernier, en partenariat avec le service formation de la DRH
- Organisation du déroulement de l'enseignement théorique et clinique, de l'alternance des périodes de formation théorique et de stage en lien avec les établissements d'accueil et les IFSI/IFAS partenaires
- Contrôle du contenu des études et du dispositif d'évaluation de la formation
- Animation et encadrement de l'équipe pédagogique

Code	TITRE	Version	Page 2 sur 6
------	-------	---------	--------------

- Présidence de la commission d'attribution des crédits ECTS
- Participation aux jurys de délivrance des diplômes ou certificats sanctionnant les formations dispensées dans l'institut
- Organisation de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut présidée par le représentant de l'Etat, de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants qu'il préside, de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et de la section relative à la vie étudiante pour l'IFSI et du conseil technique pour l'IFAS

c) Volet vie étudiante et informations sur les métiers et formations

- Information des publics concernés sur les métiers, les formations et les modalités d'accès à celles-ci
- Organisation et mise en œuvre des épreuves de sélection ainsi que des jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation
- Accueil et information des étudiants et mise à disposition de ressources pédagogiques et de recherche
- Accueil et information auprès des acteurs du service public régional de l'orientation (pôle emploi, missions locales, CIO, actions de découvertes des métiers...)
- Mise en œuvre des décisions d'orientation générale ou pédagogiques ou disciplinaires individuelles concernant les étudiants

d) Gestion de la structure de formation

- Participation au recrutement et à l'évaluation des formateurs permanents et des intervenants extérieurs
- Gestion des personnels affectés à la structure de formation et placés sous sa responsabilité
- Responsabilité de l'établissement des justificatifs nécessaires à la gestion du temps et de la paye des agents ou intervenants de l'IFSI/IFAS, ainsi que des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants
- Gestion financière de la structure dans le cadre de la délégation donnée par le Directeur du Centre Hospitalier et du budget arrêté annuellement en lien avec le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Répartition équilibrée des ressources
- Recherche dynamique de financements complémentaires,
- Participation à l'évaluation des besoins pour la gestion du matériel et des locaux
- Optimisation des moyens financiers, humains et matériels sur l'IFSI
- Veille au respect des règles de sécurité et à l'entretien des locaux et du matériel

e) Activités en relation avec les partenaires extérieurs

S'agissant de l'Etat ou des autorités de tutelle

- Proposition, coordination et évaluation de la politique de formation en lien avec l'ARS, la DREETS et les Universités
- Participation aux travaux, réflexions et projets au niveau régional en collaboration avec les conseillers pédagogiques et techniques régionaux

S'agissant de la Région

- Représentation de l'établissement lors de l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les métiers relevant de sa compétence
- Participation aux travaux, réflexions et projets au niveau régional en collaboration avec les services du Conseil régional
- Contribution à la procédure budgétaire annuelle en lien avec la DAF du Centre Hospitalier et les services de la Région
- Mise en œuvre des dispositions de la convention annuelle signée annuellement entre la Région et le Centre Hospitalier de St Nazaire en lien avec les autres directions du CH,

Code	TITRE	Version	Page 3 sur 6
------	-------	---------	--------------

- Validation des dossiers d'aide à la vie quotidienne des étudiants et élèves transmis à la Région, et mise en œuvre des process définis par la Région pour sécuriser les parcours de formation

S'agissant des autres établissements sanitaires ou médico-sociaux

- Mise en œuvre et évaluation du partenariat dans le cadre des stages
- Participation à l'élaboration d'une politique de coordination des dispositifs de formation initiale dans le cadre du GHT

S'agissant des autres partenaires

- Promotion de l'activité de l'institut de formation auprès des entreprises et partenaires
- Coordination avec les autres acteurs du territoire : Pôle emploi, organismes de protection sociale, mission locale, autres établissements d'enseignement (lycées, ...), forums des métiers

f) Principaux projets en cours ou thématiques d'actualités

- Formalisation/Actualisation du projet pédagogique de l'institut de formations paramédicales IFSI-IFAS, visant notamment à s'assurer de la poursuite par les élèves/ étudiants de leur formation jusqu'à leur terme et de la maximisation du taux de diplomation ;
- Optimisation des conditions de formation des élèves/étudiants et des conditions de travail des professionnels de l'institut à travers l'utilisation des nouveaux locaux mis à sa disposition ;
- Améliorations des liens avec les différents terrains de stage et accroissement de leur nombre en vue de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves/étudiants accueillis ;
- Développement de l'offre de formation continue et de la réponse aux besoins de formation des employeurs du territoire ;
- Maintien de la certification QUALIOPi de l'institut IFSI-IFAS ;

2) Relations professionnelles

Le directeur de l'IFSI –IFAS entretient des relations fonctionnelles avec les différentes directions fonctionnelles de l'établissement : DRH, direction des affaires financières, direction des ressources logistiques et techniques, direction de la qualité, de la gestion des risques et des usagers, direction des affaires médicales et générales.

Il peut s'appuyer sur une collaboration étroite avec les différents cadres supérieurs exerçant au sein de la Direction Commune.

Au sein du GHT 44, une collaboration et une coordination sont entretenues avec les IFSI-IFAS de Chateaubriand et Nantes, ce dernier étant établissement porteur du GHT.

Des liens réguliers sont établis avec la Région Pays de la Loire, autorité organisatrice des formations sanitaires et sociales, autorité d'agrément pour les directeurs des IFSI et IFAS, et financeur essentiel de l'IFSI-IFAS.

Dans le cadre de l'universitarisation de la formation infirmière, l'IFSI de Saint-Nazaire travaille en partenariat avec l'Université de Nantes.

3) Conditions particulières d'exercice (exemple : alternance Jour/Nuit, travail 1 week-end par mois, continuité de service sur les congés, port de charge, forte polyvalence, ...)

Participation aux gardes de direction du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire (Régime des astreintes)

4) Lieu d'exercice des fonctions

Instituts de formations paramédicales IFSI – IFAS du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire.

Code	TITRE	Version	Page 4 sur 6
------	-------	---------	--------------

1. Compétences requises (savoir-faire requis)

a) Compétences stratégiques

- Savoir se situer dans l'environnement et vis-à-vis des acteurs (structures et acteurs de santé, acteurs de formation, universités, autres instituts publics ou privés) des besoins en formation, en lien avec les Conseils Régionaux, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA/futur OPCO) et l'Agence Nationale du Développement Professionnel (ANDPC)
- Savoir traduire les objectifs d'évolution des métiers et des compétences en objectifs pédagogiques et en plans d'actions
- Savoir identifier et développer un réseau de formateurs internes et d'intervenants externes
- Savoir développer des relations soutenues avec les lieux de stage et futurs employeurs

b) Compétences de coordination

- Savoir décider, négocier et arbitrer en interne et en externe avec les différents acteurs de la formation (financeurs, formateurs, terrains de stage, employeurs potentiels)
- Savoir planifier, organiser, répartir les ressources au sein d'un institut de formation dans une approche transversale et efficiente
- Savoir animer le réseau de formateurs internes et d'intervenants externes ainsi que les professionnels accueillant les stagiaires

c) Compétences opérationnelles

- Analyser et évaluer les pratiques professionnelles de l'équipe pédagogique et de l'ensemble des personnels de la structure
- Prévoir l'évaluation des formations dans le cadre des procédures définies par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Assurer une veille continue sur les évolutions réglementaires dans les domaines de la formation et de l'exercice des professions paramédicales et de la santé
- Savoir développer une communication pertinente vis-à-vis des différents acteurs, notamment en sachant rendre compte, alerter, informer la Coordonnatrice Générale des Soins et/ou les autres partenaires internes
- Savoir faire usage des systèmes d'information et de communication

2. Connaissances associées

- Ingénierie de formation
- Pédagogie des adultes
- Méthodes d'évaluation des dispositifs de formation
- Cadre législatif et réglementaire de la formation paramédicale, de la formation professionnelle continue (CPF, indemnisation chômage, droits et obligations d'un centre de formation professionnelle continue...)
- Techniques managériales

3. Autres

- Détenir un titre de cadre supérieur de santé. Une double expérience est souhaitée en qualité de cadre de santé en unité de soins et de cadre formateur
- Disposer des connaissances, compétences, diplômes, et conditions nécessaires à l'obtention de l'agrément en qualité de directeur d'IFSI-IFAS par la Région Pays de la Loire
- Nécessité d'un engagement durable sur les fonctions de direction IFSI/IFAS

	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	C.OLIVÈRES (DS-CGS)	21/03/2025	
Vérificateur	M GRIFFAUD (DRH)	25/03/2025	
Approbateur	J COUVREUR (DG)	25/03/2025	